

MODE OPERATOIRE

« PRISE EN COMPTE DU HANDICAP »

1 – Objet du mode opératoire

Ce mode opératoire décrit les modalités d'accompagnement des personnes en situation de handicap, dans le cadre de l'offre de formation de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes (loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des personnes handicapées) <http://www.adapei41.com/droits-demarches/droit-des-usagers/la-loi-handicap-du-5-fevrier-2005>

Rappel des indicateurs Qualiopi concernés : 1,4, 6, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 21, 25 et 26.

2 – Référent handicap et système documentaire

Le référent handicap est spécifié sur le site internet de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, dans l'organigramme fonctionnel, sur les programmes de formation, dans le règlement intérieur de la formation. <https://paca.chambres-agriculture.fr/nos-formations-agricoles-en-paca/pilotage-de-lentreprise/biosecurite/>

La prise en compte du handicap est spécifiée sur le site internet de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, dans les programmes de formations, et dans le règlement intérieur des formations.

Si un lieu fermé de formation, n'est pas aux normes handicapées, ceci est spécifié dans le programme de formation.

Le réseau de partenaires et prestataires sur lesquels s'appuie la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes pour faciliter l'accès, réorienter des personnes en situation de handicap est spécifié dans le présent mode opératoire.

Un ensemble de ressources documentaires, accessibles aux formateurs concernant les personnes en situation de handicap, sont stockées sur le serveur : [K/Commun/Nathalie/Formation/Veille réglementaire](#)

3 – Nature du handicap et types de réponses mobilisables

Cliquer sur les liens pour afficher les fiches détaillées

Déficiência [Motrice - Auditive - Visuelle - Psychique - Cognitive](#)

4 – Modalités de mise en oeuvre

Méthodologie détaillée : [AGEFI'PH FORMER UNE PERSONNE HANDICAPEE - Copie.pdf](#)

Etape 1 : Préparer l'entrée en formation

- 1- Analyser la situation de la personne
- 2- Vérifier l'adéquation handicap/projet
- 3- Anticiper les aménagements et les compensations
- 4- Aborder la situation du handicap

Cette étape doit permettre au point contact handicap de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes de déterminer, en toute connaissance de cause, le type d'accompagnement à mettre en oeuvre pour le demandeur.

* soit étape 2 : construire en interne (groupe de travail : point accueil handicap, conseiller formateur, responsable de stage, intervenants, prescripteur/référent du demandeur).

* soit étape 2 : construire avec un/des Prestataires d'Appuis Spécifiques (groupe de travail idem, + cf paragraphe 6)

* soit en fonction de la situation, réorienter le demandeur vers la MDPH 06 <https://mdph.departement06.fr/mdph-06-7374.html> (tél : 0 805 56 05 80 ou service en ligne « mes Démarches 06 ». et pour obtenir la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé et/ou Cap Emploi 06 <https://www.capemploi-06.com/> (Tél : 04 93 19 30 80 – mail : accueil.sl@capemploi06.com , pour l'accompagnement à l'insertion professionnelle et/ou le service d'information du CRFH (Tél : 04 42 93 15 50)

Etape 2 : Sécuriser le parcours de formation

- 1- Mettre en oeuvre des moyens de compensation
- 2- Mettre en oeuvre les aménagements nécessaires et les adaptations pédagogiques
- 3- Assurer le suivi renforcé du stagiaire tout au long de la formation

Etape 3 : Faire le relais avec le prescripteur/référent (si existant)

5 – Réseau

MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées des Alpes-Maritimes) : structure d'accompagnement des handicapés, sous l'égide du Conseil Départemental, référente pour le conseil, l'accompagnement et la délivrance de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) – Nice Leader – Bâtiment Ariane – 26 Bd Paul Montel – 06200 NICE (Tél : 0 805 560 580) <https://mdph.departement06.fr/mdph-06-7374.html>

Cap Emploi 06 : pour les demandeurs en recherche d'emploi – Le Cap Var C1 -06700 St Laurent du Var – 04 93 19 30 80 accueil.sl@capemploi06.com

CRFH (Centre de Ressources Formation Handicap) : Chargé de mettre en oeuvre le PRFPH (Politique Régionale de Formation des Personnes Handicapées) – Contact Hélène Patry-Heintz & référente PACA : rhf-provence-alpes-cotedazur@@agefiph.asso.fr (Tél 04 42 93 13 50) <https://www.agefiph.fr/>

Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) : Séminaires « référents handicaps », appui aux entreprises Délégation régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur, et Corse Artepac de Bachasson Bâtiment B1 Rue de la Carrière de Bachasson – 13590 MEYREUIL [Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse | Agefiph](#) (Tél :0 800 11 10 09)

Dispositif d'aide formations courtes [Aide aux défraiements des stagiaires handicapés en formation courte | Agefiph](#) Conditions : statut RQTH (Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé) du demandeur.

6 – Prestataires d'Appuis Spécifiques (PAS)

Pour appui méthodologique, conseils, recommandations, prêt de matériel, voir accompagnement direct du demandeur par une personne spécialisée <https://handipacte-mde.fr/fiche-pps.php>

<p>Tout handicap</p>	<p>Maison Départementale des Personnes Handicapées des Alpes-Maritimes (MDPH) Nice Leader – Bât Ariane – 26 Bd Paul Montel – 06200 NICE Tél : 0 805 560 580 - https://mdph.departement06.fr/</p>
<p>Handicap moteur</p>	<p>Pep 06 Service EPCH des Pupilles de l'enseignement public des Alpes-Maritimes – 400 Bd de la Madeleine 06000 NICE 08 06 60 15 23 (mail : pep06.association@pep06.fr https://www.pep06.fr/) APF 06 – 3 Avenue Antoine Véran – 06100 NICE (Tél :04 92 07 98 10) https://savs.apf06.fr/</p>
<p>Handicap auditif</p>	<p>Urapeda 06 -Union régionale des Associations de parents d'enfants déficients auditifs – 23 Rue de la Fontaine- L'Armendo 06000 NICE (Tél : 06 82 91 32 99) https://www.urapeda-sud.org/</p>
<p>Handicap visuel</p>	<p>IRSAM-CRIADV Centre de ressources interrégional d'aides aux déficients visuels - IRSAM NICE 49 Avenue d'Estiennes d'Orves – 06000 NICE (tél : 04 93 97 01 35) http://www.irsam.fr/nos-structures/ https://www.fisaf.asso.fr/adherer-a-la-fisaf/associations-etablissements-services-adherents/item/61-irsam-villa-apraxine-fo-les-bougainvilliers-et-fam-les-glycines</p>
<p>Handicap psychique, mental ou cognitif</p>	<p>ISATIS (troubles psychiques) Astragale bureaux – 6 Av Henri Barbusse 06100 Nice (Tél 04 92 07 87 82) mail : siege@isatis.org https://www.isatis.org/ Ariane Méditerranée (mental) 9 Impasse Jacques Monod – 83160 La Valette du Var (Tél : 04 94 08 39 10) mail : contact@ariane-mediterranee.fr https://ariane-mediterranee.fr/nos-actions/ Cognitif : I-Cog 4 Route du Camp d'Aviation 13800 ISTRES tél : 09 52 42 46 89 mail : contact@i-cog.fr https://www.i-cog.fr/ Et Coridys 06 - 37 Rue Verdi 06000 Nice (Tél 04 93 16 12 67) mail : coridys06@gmail.com https://coridys.fr/coridys-pres-de-chez-moi/coridys-alpes-maritimes/</p>
<p>Liens pour toute information et règlementaire handicap</p>	<p>K/commun/nathalie/formation/veille règlementaire/liste texte règlementaire LISTE TEXTES REGLEMENTAIRES.xlsx</p>